



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67

Mél : [p.jadault@inao.gouv.fr](mailto:p.jadault@inao.gouv.fr)

Vos Réf : LC/MP/N° 13-2020

Nos Réf : 03/18/02/2020

Objet : Révision du PLU de la commune  
de La Farlède.

La Directrice de l'INAO  
à

**Monsieur Le Maire**

**Place de la Liberté**

**BP 25**

**83160 LA FARLEDE**

La Valette-du-Var, le 19 mars 2020

Monsieur Le Maire,

Par courrier en date du 13 janvier 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de La Farlède est incluse dans les aires géographiques des AOC : « Côtes de Provence » complétée du nom géographique « Pierrefeu », « Figue de Solliès », « Huile d'olive de Provence » et dans les aires géographiques des IGP : « Maures », « Var », « Méditerranée », « Miel de Provence » et « Thym de Provence ».

Après étude de ce projet de révision de PLU de la commune de La Farlède, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Marie GUITTARD  
et par délégation Emmanuel ESTOUR

Copie : DDTM 83